



**ORPI SOLOGNE** 63 rue du Général Leclerc 45240 LA FERTÉ ST AUBIN  
Tél : 02.38.76.69.96 Fax : 02.38.64.62.92

**ORPI SOLOGNE**  
63, Rue du Général Leclerc 45240 LA FERTÉ-ST-AUBIN  
S.A.R.L. au capital de 7.600 Euros  
R.C.S. Orléans n° 493 410 013 T.C. Orléans  
Garantie Financière AGF VERSPIEREN n° 8601862  
Rue Richelieu - 75002 PARIS

**BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES**

Montants TTC (T.V.A à 20 %), calculé sur le prix de vente

Ces honoraires comprennent la négociation, la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

**TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES, FONDS DE COMMERCE ET TERRAINS**

5 500 €	pour les prix de vente inférieurs et jusqu'à 40 000 €	13 000 €	pour les prix de vente compris entre 180 001	et 200 000 €
6 000 €	pour les prix de vente compris entre 40 001	14 000 €	pour les prix de vente compris entre 200 001	et 220 000 €
6 500 €	pour les prix de vente compris entre 55 001	15 000 €	pour les prix de vente compris entre 220 001	et 240 000 €
7 000 €	pour les prix de vente compris entre 70 001	16 000 €	pour les prix de vente compris entre 240 001	et 260 000 €
8 000 €	pour les prix de vente compris entre 85 001	17 000 €	pour les prix de vente compris entre 260 001	et 280 000 €
9 000 €	pour les prix de vente compris entre 100 001	18 000 €	pour les prix de vente compris entre 280 001	et 300 000 €
10 000 €	pour les prix de vente compris entre 120 001	6%	pour les prix de vente compris entre 300 001	et 600 000 €
11 000 €	pour les prix de vente compris entre 140 001	5%	pour les prix de vente supérieurs à 600 001 €	et 600 000 €
12 000 €	pour les prix de vente compris entre 160 001			

**FRAIS DE REDACTION DU COMPROMIS ET SUIVI DU DOSSIER UNIQUEMENT (SANS NEGOCIATION)**

1 000 €	pour les compromis dont le prix de vente est inférieur ou égale à	100 000 €
2 000 €	pour les compromis dont le prix de vente est compris entre	200 000 €
3 000 €	pour les compromis dont le prix de vente est supérieur à	200 001 €

**TRANSACTION LOCATIVE (locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)**

- 1 % du loyer annuel pour l'entremise et la négociation à la charge du bailleur uniquement.
- 5 % du loyer annuel pour la visite et la constitution du dossier et rédaction du bail à la charge du bailleur.
- 5 % du loyer annuel pour la visite et la constitution du dossier et rédaction du bail à la charge du locataire.

**Frais état des lieux :** selon la surface habitable du logement de 150 € à 300 € à la charge du bailleur.  
**Frais état des lieux :** selon la surface habitable du logement de 150 € à 300 € à la charge du locataire.

(sans pouvoir excéder les plafonds de prix par mètres carrés de surface habitable de la chose louée imposées par le décret n°2014-89 du 1er août 2014).

**TRANSACTION LOCATIVE (droit commun)**

- 10 % du montant total des loyers pour location saisonnière (mini 50 €)
- 18 % HT du loyer annuel HT pour le preneur (locaux commerciaux, dont rédaction de bail 500 €)

**GESTION LOCATIVE**

7,20 % des sommes encaissées à la charge du mandant uniquement.

**AVIS DE VALEUR**

150.00 € pour chaque bien dont une estimation est demandée (succession, partage, licitation, ISF, etc...)

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

SARL Comptoir de l'immobilier au capital de 7600 €. RCS Orléans SIRET 493 410 013 – NAF 6831 Z. Carte professionnelle transaction et gestion délivrée par la CCI du Loiret n°193 539 et 315 660. Garantie financière de 156 000 € en transaction et 110 000 € en gestion. Caisse de garantie AGF VERSPIEREN n° 860 1862 sis 87 rue Richelieu 75 002 PARIS. Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.

01/04/2017